

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1894.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
pour l'exercice 1894 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. HOUZEAU DE LEHAIE.

ART. 56.

Ajouter au libellé : *exploration méthodique des territoires de l'État libre du Congo au point de vue des sciences naturelles et de l'ethnographie.*

Porter le crédit à 261,100 francs. soit une augmentation de 100.000 francs.

A HOUZEAU DE LEHAIE.

(1) Budget, n° 117, VI (session de 1892-1895).
Budget amendé, n° 6, VI.
Rapport, n° 153.